

Séance
ordinaire du 5
juin 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^e) JOUR
DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre (4) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Jérémie Ouellet de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.06.300

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.06.301

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 1er et 15 mai et de la séance extraordinaire du 15 mai 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

☞ Comptes réguliers : 439 381.00\$

☞ Comptes préautorisés : 991 453.58\$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations à la brigade culinaire du Mistral.
6. Motion de félicitations à Chloé Dion, championne canadienne de quilles.
7. Motion de félicitations à l'harmonie du Mistral.
8. Motion de remerciements aux bénévoles de la corvée de nettoyage.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli, madame Josiane Richard et monsieur Louis-Cédrik Méthot.
10. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Francis Fortin.

11. Autorisation de dépôt de la demande de certification BNQ 2507-400 – terrains industriels.

FINANCES

12. Autorisation de recommandation de paiement no 8 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.
13. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Association touristique régionale de la Gaspésie – 2023-2024.
14. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la Fédération des villages relais du Québec – 2023-2024.
15. Autorisation de versement des dons.
16. Déclinaison de l'aide financière accordée dans le cadre du programme FIMEAU – sous-volet 1.1 – dossier 2027060.
17. Autorisation de dépôt d'une demande financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) –volet 2.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. Autorisation d'embauche d'une coordonnatrice adjointe au service des loisirs.
19. Autorisation d'embauche d'une surnuméraire à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
20. Autorisation de changement de statut de « salarié en probation » à « salarié temporaire » pour monsieur Robin Bouchard.
21. Autorisation de formation à l'inspectrice en urbanisme.

LOISIRS

22. Appui au club optimiste pour la tenue de l'Opti-Tacots 2023.
23. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour la formation des surveillants-sauveteurs et moniteurs aquatiques du Ministère de l'Éducation.
24. Autorisation de prêt de barrière à la municipalité de Price.
25. Autorisation de gratuité - salle du Père-Boutin – école des Alizés.
26. Autorisation d'achat d'équipements – Projet Loisirs pour tous.
27. Autorisation d'engagement financier pour les spectacles jeunesse.
28. Autorisation d'achat de remorques – projet loisirs pour tous.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

29. Autorisation d'embauche d'un étudiant préventionniste au service incendie.
30. Autorisation de changement de statut de pompier à l'essai pour pompier.

TRAVAUX PUBLICS

31. Autorisation de mandat de services professionnels à la firme Stantec.
32. Rejet des soumissions pour l'appel d'offres pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites et regards d'égout sanitaire par caméra cctv.
33. Autorisation de mandat à la firme Sani-Manic pour la disposition des boues.
34. Autorisation d'achat d'équipement de géolocalisation pour le service des travaux publics.

URBANISME

35. Adoption du règlement 2023-1499 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
36. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1705, rue Aubin.
37. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 261, avenue Champlain.

38. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1586, boulevard Gaboury.

39. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 17 mai 2023 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

40. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli, madame Marie-Hélène Gauthier et monsieur Guy Mimeault.

41. Autorisation de signature d'une entente de location entre la Ville de Mont-Joli et le CRD du Bas-Saint-Laurent.

42. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli et Gides April inc.

43. Autorisation de mandat de services professionnels pour des analyse supplémentaire dans le cadre du projet de faucardeuse du lac du Gros ruisseau.

44. Période de questions.

45. Clôture et levée de l'assemblée.

23.06.302
Martin

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 1ER ET 15 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 1er et du 15 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 1er mai 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 mai 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 mai 2023 à 18 h 30 en sa forme et teneur.

23.06.303

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli d'une somme de 439 391.00\$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés d'une somme de 991 453.58 \$.

ADMINISTRATION

23.06.304

MOTION DE FÉLICITATIONS À LA BRIGADE CULINAIRE DU MISTRAL

Le 3 juin dernier, la brigade culinaire du Mistral s'est hissée jusqu'à la finale provinciale de la Tablée des chefs, qui s'est tenue à Montréal. La brigade formée de Marilou Sirois, Élisabeth Narcisse et Alexis Gagnon ont bien représenté La Mitis lors de cette finale. Les Brigades culinaires sont un programme offert en activité parascolaire dans les écoles secondaires, qui rejoint les jeunes de 12 à 17 ans dans le cadre d'ateliers portant sur l'alimentation et les saines habitudes de vie.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à la brigade culinaire de l'École du Mistral pour sa performance et tout le travail qui l'entoure.

23.06.305 MOTION DE FÉLICITATIONS À CHLOÉ DION, CHAMPIONNE CANADIENNE DE QUILLES

Du 18 au 21 mai se tenait à Sault-Sainte-Marie, en Ontario, le championnat canadien junior de quilles. La jeune Chloé Dion, 11 ans, de Mont-Joli a raflé trois médailles d'or à ce championnat canadien. Chloé évolue au sein de l'Association régionale des clubs juniors de quilles de l'Est-du-Québec.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à Chloé Dion pour sa superbe performance au championnat canadien junior de quilles.

23.06.306 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'HARMONIE DU MISTRAL

En mai, les groupes d'harmonie du Mistral (junior, intermédiaire et avancé) se sont illustrés au festival des harmonies de Sherbrooke, en remportant respectivement des notes d'or, d'argent et d'or. Le groupe avancé de l'harmonie a de plus décroché une 4^e position.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à l'Harmonie du Mistral et à ses enseignantes Noëlline Banville et Josée Plante.

23.06.307 MOTION DE REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES DE LA CORVÉE DE NETTOYAGE

Le 3 juin, un groupe de bénévoles a participé à la corvée de nettoyage du Parc du ruisseau Lebrun. Cette activité s'inscrivait dans le cadre plus large du mois bénévolat plein air, de la semaine des océans ainsi que de la Mission 1000 tonnes. Les organismes Jeunesse Maritime du St-Laurent, l'Organisation bleue, les Jardins de Métis, le Parc régional de la rivière Mitis, le Parc de la rivière Mitis, Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent, ÉCO Mitis et quelques municipalités de La Mitis en plus de Mont-Joli ont participé à cette activité destinée à assainir l'environnement.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de remercier et de féliciter les bénévoles qui ont généreusement donné de leur temps pour nettoyer le Parc du ruisseau Lebrun.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23.06.308 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI, MADAME JOSIANE RICHARD ET MONSIEUR LOUIS-CÉDRIC MÉTHOT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de la promesse d'achat entre les parties par monsieur Martin Soucy, maire et Kathleen Bossé, greffière.

La promesse d'achat concerne les lots 6 449 188 et 6 449 189 du cadastre du Québec, pour une superficie totale d'environ 18 116.10 pieds carrés pour un prix de vente de 58 229.56 \$ plus les taxes. Les honoraires du notaire sont à la charge des acheteurs qui devront prendre possession du terrain au plus tard le 31 mars 2024.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes de la promesse d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.06.309 Denis AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR FRANCIS FORTIN

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de la promesse d'achat entre les parties par monsieur Martin Soucy, maire et Kathleen Bossé, greffière.

La promesse d'achat concerne le lot 6 449 166 du cadastre du Québec, pour une superficie totale d'environ 7 330.22 pieds carrés pour un prix de vente de 32 252.97 \$ plus les taxes. Les honoraires du notaire sont à la charge de

l'acheteur qui devra prendre possession du terrain au plus tard le 25 août 2023.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes de la promesse d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.06.310

AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION BNQ 2507-400 – TERRAINS INDUSTRIELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a un parc industriel d'une superficie de 1,8 million de mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le parc industriel Pierre-De Bané a une situation géographique favorisant le transport intermodal (route, rail, voie aérienne, voie navale);

CONSIDÉRANT QUE les terrains sont à proximité des grands axes routiers (autoroute 20 et route 132) et que le port de Matane est à moins d'une heure de route;

CONSIDÉRANT QUE le parc industriel Pierre-De Bané est situé à l'extérieur d'une zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la certification permettra aux promoteurs qui souhaitent développer un projet d'investissement industriel de simplifier le processus de sélection des terrains, tout en réduisant les incertitudes et les délais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire obtenir cette certification par le dépôt d'une demande au Bureau de normalisation du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise et appui le dépôt d'une demande de certification BNQ 2507-400 – Terrains industriels au Bureau de normalisation du Québec. Par la même résolution, le conseil autorise monsieur Martin Soucy, maire à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à la demande.

FINANCES

23.06.311

AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 8 – RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 8 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 8 et la recommandation de la firme Rive architecture et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 8 au montant de 5 168.42\$ incluant les taxes à DVM Construction inc.

23.06.312

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE – 2023-2024

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie – 2023-2024 au montant de 1586.40\$ plus les taxes.

23.06.313

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES RELAIS DU QUÉBEC – 2023-2024

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de la Ville de Mont-Joli à la Fédération des Villages Relais du Québec, et ce, au montant de 1900\$.

23.06.314

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONNS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant:

Organisme	Objet	Don
Chambre de commerce Et industrie Mont-Joli-Mitis	Tournoi de golf annuel	350\$
Éco Mitis (ratification)	Corvée annuel de nettoyage	équipements, lunchs et véhicule
Mistral Football	Tournoi golf bénéfice	un billet 115\$
Chevaliers de Colomb	Livre souvenir 4 ^e degré	200\$

23.06.315

DÉCLINAISON DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE **CADRE DU PROGRAMME FIMEAU – SOUS-VOLET 1.1 – DOSSIER 2027060**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a renoncé aux projets de renouvellement de conduites des rues Jacques-Cartier, Benoît-Quimper, Villeneuve et Ménard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'était vu octroyer une subvention d'un montant de 3 703 148 \$ provenant du programme d'infrastructures municipales d'eau volet 1.1 – dossier no 2027060;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau volet 2;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal décline l'aide financière accordée par le Ministère des Affaires municipales dans le cadre du programme FIMEAU.

23.06.316

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville de Mont-Joli pour la réalisation des travaux;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement des travaux;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

- La Ville de Mont-Joli s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le dépôt de la demande financière au programme PRIMEAU 2023.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.06.317 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE ADJOINTE AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une entente intermunicipale avec la municipalité du village de Price, un poste de coordonnateur (trice) adjoint (e) aux loisirs est à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'un affichage externe a été fait du 4 au 28 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Paméla Arcand;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Paméla Arcand. Madame Arcand débutera son emploi le 11 septembre 2023 et sera assujettie à la convention des conditions de travail du personnel cadre et à une période de probation.

23.06.318 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE SURNUMÉRAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Sonia Létourneau, à titre de surnuméraire à la Bibliothèque. Madame Létourneau sera assujettie à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et a débuté son emploi le 29 mai dernier.

23.06.319 AUTORISATION DE CHANGEMENT DE STATUT DE « SALARIÉ EN PROBATION » À « SALARIÉ TEMPORAIRE » POUR MONSIEUR ROBIN BOUCHARD

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de modifier le statut de monsieur Bouchard de « salarié en probation » à « salarié temporaire », à la suite de la période de probation complétée.

23.06.320 AUTORISATION DE FORMATION À L'INSPECTRICE EN URBANISME

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Marie-Berline Deschênes à suivre une formation en vue de passer son examen de l'ordre des Urbanistes du Québec intitulée « Les nouvelles modifications récentes de la Loi sur la qualité de l'environnement et autres lois connexes », les 15 et 16 juin prochain, et ce, au coût de 182.65\$ plus les taxes.

LOISIRS

23.06.321 APPUI AU CLUB OPTIMISTE POUR LA TENUE DE L'OPTI-TACOTS 2023

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt d'équipement aux responsables du Club Optimiste de Mont-Joli dans le cadre de la présentation de la populaire activité Opti-Tacots le samedi 17 juin prochain. Ainsi, le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire fournira 40 barrières anti émeute, six (6) tables, quinze (15) chaises, un podium ainsi que des poubelles. Le service des travaux publics ajoutera six (6) affiches « Détour » et sept (7) flèches pour une signalisation appropriée. Une camionnette et une remorque du service des loisirs seront mises à la disposition des organisateurs ainsi qu'un employé municipal.

De plus, le conseil autorise la fermeture du boulevard Jacques-Cartier, de l'avenue de la Grotte à l'avenue Verreault, pour la durée de l'activité. Le stationnement municipal pourra être utilisé pour y installer une cantine durant l'événement.

23.06.322 **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET MONITEURS AQUATIQUES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour la formation des surveillants-sauveteurs et moniteurs aquatiques pour la période de 2023-2026, et ce, pour l'année 2023-2024. Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs à cette demande.

23.06.323 **AUTORISATION DE PRÊT DE BARRIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE PRICE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de barrières anti-émeute à la municipalité de Price, et ce, du 29 juin au 2 juillet prochain.

23.06.324 **AUTORISATION DE GRATUITÉ - SALLE DU PÈRE-BOUTIN – ÉCOLE DES ALIZÉS**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'École des Alizés à utiliser la salle du Père-Boutin, gratuitement, pour le bal des finissants 6^e année, le 16 juin prochain.

23.06.325 **AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – PROJET LOISIRS POUR TOUS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'équipements suivants pour le projet Loisirs pour tous :

- 20 vélos à pneus surdimensionnés à la Boutique Mise au point au prix de 33 980\$ plus les taxes.
- 47 casques et une pompe manuelle à TB Snowboard pour un montant de 2 412.50\$ plus les taxes.

Ces achats seront financés par le programme Alliance pour la Solidarité et l'Inclusion.

23.06.326 **AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LES SPECTACLES JEUNESSE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'engagement financier pour les spectacles jeunesse présentés par le service des loisirs, et ce, au montant de 5 040\$ plus les taxes.

23.06.327 **AUTORISATION D'ACHAT DE REMORQUES – PROJET LOISIRS POUR TOUS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de 3 remorques à la firme Remorque de L'Isle au coût de 47 355\$ plus les taxes.

Cet achat sera financé par le fonds Vitalisation de la MRC de La Mitis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.06.328 **AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Mathieu Dutil à titre de pompier préventionniste pour la période estivale.

Monsieur Dutil sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunéré au taux horaire de 17.50\$ pour 30 heures semaine, à partir du 26 juin. Son emploi sera financé par le budget du service incendie.

23.06.329 AUTORISATION DE CHANGEMENT DE STATUT DE POMPIER À L'ESSAI POUR POMPIER

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le changement de statut de pompier à l'essai pour le statut de pompier pour messieurs Yann Desgroseillers, Mathieu Dutil et Mathieu Caron, et ce, dès le 6 juin 2023.

TRAVAUX PUBLICS

23.06.330 AUTORISATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME STANTEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Stantec pour la mise à jour d'un plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de la chaussée de la Ville de Mont-Joli, et ce, au montant de 72 800\$ plus les taxes.

Cette dépense est financée par la TECQ 2019-2024.

23.06.331 REJET DES SOUMISSIONS POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUT SANITAIRE PAR CAMÉRA CCTV

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un deuxième appel d'offres public pour le nettoyage et inspection des conduites et regards d'égout sanitaire par caméra CCTV;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu cinq soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli recherche un équilibre entre les soumissionnaires sans qu'il y ait de doute possible et que l'analyse des soumissions ne permet pas de l'établir clairement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de procéder au rejet des soumissions reçues pour cet appel d'offres.

23.06.332 AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME SANI-MANIC POUR LA DISPOSITION DES BOUES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un mandat à la firme Sani-Manic pour le traitement des boues provenant des interventions de nettoyage du réseau d'aqueduc et d'égouts, pour une somme estimée à 15 000\$ plus les taxes.

Cette dépense est financée par la TECQ 2019-2024.

23.06.333 AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE GÉOLOCALISATION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'équipement de géolocalisation pour le service des travaux publics de la compagnie Cansel, pour un montant de 43 582.39\$ plus les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

URBANISME

23.06.334 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1499 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2023-1499 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

23.06.335 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1705, RUE AUBIN

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire une clôture longeant la limite arrière d'un terrain

transversal qui serait situé à une distance d'environ 0,21 mètre de la ligne avant du terrain alors que le règlement prévoit que l'implantation ne peut être située à moins 0,3 mètre d'une ligne de terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 18 mai 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

23.06.336

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 261, AVENUE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation de deux thermopompes sur le mur latéral Est de la maison qui aurait une marge de recul latérale d'environ 2,5 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur précise qu'elle doit être d'un minimum de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 18 mai 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

23.06.337

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1586, BOULEVARD GABOURY

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre le remplacement d'une bannière d'une enseigne autonome existante dont sa hauteur totale est d'environ 7.5 mètres et qu'elle est implantée à une distance d'environ 0.25 mètre de la ligne de propriété alors que le règlement de zonage indique qu'un enseigne autonome ne doit pas dépasser 7 mètres du niveau moyen du sol adjacent jusqu'au sommet de la structure et que son socle ou sa base doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre de toute ligne de propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 18 mai 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

23.06.338

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 17 MAI 2023
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 17 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Quatre demandes de dérogations mineures

AFFAIRES NOUVELLES

23.06.339
Martin

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA
VILLE DE MONT-JOLI, MADAME MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER ET MONSIEUR
GUY MIMEAULT**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de la promesse d'achat entre les parties par monsieur Martin Soucy, maire et Kathleen Bossé, greffière.

La promesse d'achat concerne le lot 6 449 182 du cadastre du Québec, pour une superficie totale d'environ 8 127 pieds carrés pour un prix de vente de 37 384.20 \$ plus les taxes. Les honoraires du notaire sont à la charge des acheteurs qui devront prendre possession du terrain au plus tard le 1^{er} mai 2024.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes de la promesse d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.06.340

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE LOCATION ENTRE LA
VILLE DE MONT-JOLI ET LE CRD DU BAS-SAINST-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature d'une entente de location entre la Ville et le CRD du Bas-Saint-Laurent, et ce, aux conditions inscrites au bail. Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville ledit bail.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve l'entente locative telle que soumise.

23.06.341

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA
VILLE DE MONT-JOLI ET GIDES APRIL INC.**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de la promesse d'achat entre les parties par monsieur Martin Soucy, maire et Kathleen Bossé, greffière.

La promesse d'achat concerne le lot 6 449 178 du cadastre du Québec, pour une superficie totale d'environ 7 298 pieds carrés pour un prix de vente de 33 570.80 \$ plus les taxes.

Les honoraires du notaire sont à la charge des acheteurs qui devront prendre possession du terrain au plus tard le 12 septembre 2023.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes de la promesse d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.06.342
Martin

AUTORISATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES ANALYSES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE FAUCARDEUSE DU LAC DU GROS RUISSEAU

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat d'analyses supplémentaires à la demande du Ministère de l'environnement, de la Faune et des Parcs, à Valérie DG, biologiste consultante concernant le projet de faucardeuse du lac du Gros Ruisseau, et ce, au coût de 11 620\$ plus les taxes.

23.06.343

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gilles Côté demande dans quel quartier sont situés les terrains vendus?

Monsieur Soucy mentionne qu'il s'agit du développement Beaupré soit la rue Georges-Henri-De Champlain.

Monsieur Côté se plaint du bruit du boulevard Gaboury provenant en partie des véhicules modifiés et du peu de surveillance de la SQ.

Monsieur Soucy fera une intervention auprès de la SQ pour une surveillance accrue des courses de véhicules.

23.06.344

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h 40 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière